



## Les notes tironiennes

Denis Muzerelle

► **To cite this version:**

| Denis Muzerelle. Les notes tironiennes. 2006, pp.[En ligne]. halshs-00139922

**HAL Id: halshs-00139922**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00139922>**

Submitted on 4 Apr 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## ACTES, 12 : LE MANUSCRIT DANS TOUS SES ÉTATS

Ædilis (<http://aedilis.irht.cnrs.fr/>) – Actes, 12 : Le manuscrit dans tous ses états  
 Les notes tironiennes  
<http://aedilis.irht.cnrs.fr/manuscrit/notes-tironiennes.htm>

2 février 2006

### Les notes tironiennes

**Auteur :** Denis MUZERELLE  
 denis.muzerelle[arobase]irht.cnrs.fr  
<http://www.palaeographia.org/muzerelle>

**Mots clés :** Tiron, notes tironiennes, paléographie

NB : Une version plus développée de ce texte a été publiée, sous le titre « Aperçu sommaire (et perspectives nouvelles) sur les notes tironiennes », dans *Écritures abrégées (notes, notules, messages, codes...)* : l'abréviation entre pratiques spontanées, codifications, modernité et histoire, N. ANDRIEUX-REY, S. BRANCA-ROSOFF, C. PUECH, dir., Paris – Gap, Ophrys, 2004 (*Bibliothèque de 'Faits de langues'*), p. 191-210.

### Introduction

Pour comprendre la démarche qui sous-tend cet exposé, il est nécessaire de rappeler brièvement quel a été le cheminement des études tironiennes. Celles-ci se sont en fait développées comme un champignon à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle — en gros, entre 1870 et la Première Guerre mondiale. Cet essor était principalement dû à trois facteurs :

- D'abord, la mise en chantier des catalogues des grands fonds de manuscrits, qui mettaient régulièrement au jour des textes comportant des notes ;
- ensuite, l'apparition de la photographie, qui permettait de reproduire ces notes sans les déformer en les transcrivant ;
- enfin, l'invention de la sténographie. Ce détail est particulièrement important : il explique qu'une bonne partie du travail accompli à cette époque soit le fait d'amateurs, soucieux de trouver un ancêtre prestigieux à la sténographie, mais largement dépourvus de tout bagage paléographique. Plus de la moitié des articles publiés sur ce sujet ont paru dans une petite revue intitulée *Archiv für Stenographie*, qui est tout simplement le bulletin de liaison de la Société des sténographes allemands.

Il y a évidemment des travaux plus solides, dont certains de très grande envergure (notamment ceux de Wilhelm Schmitz). Mais ils sont dus à des philologues qui se sont essentiellement intéressés aux textes véhiculés par les notes, et fort peu aux problèmes paléographiques qu'elles soulèvent.

Le point d'aboutissement de ce mouvement a été la publication, en 1900, de l'*Introduction à la lecture des notes tironiennes* d'Emile Chatelain, irremplaçable catéchisme du tironianiste où se font enfin jour des préoccupations paléographiques.

Et puis la Guerre est venue mettre un point final à cet élan. Si l'on excepte le déchiffrement de quelques textes supplémentaires, il ne s'est pratiquement rien publié d'important depuis cette date concernant l'histoire des notes — à l'exception, hélas ! d'un gros travail publié en 1942 par Arthur Mentz, qui aurait voulu être la somme définitive sur le sujet, mais qui n'est qu'une compilation assez dépourvue d'esprit critique, et surtout de réelle connaissance du monde des *scriptoria* et des chancelleries.

Mon ambition est donc de reprendre le problème à la base, sur des fondements paléographiques, pour tenter de comprendre ce que représente exactement le système tironien dans l'histoire de l'écriture.

Au terme de nombreuses années de fréquentation des notes, plus que de recherche systématique, je suis aujourd'hui arrivé à un certain nombre de conclusions qui diffèrent sensiblement de la doctrine communément admise. Et c'est une simple ébauche de la synthèse que je me promets d'élaborer que je vais esquisser dans les paragraphes qui suivent.

## I. Bref historique

Si l'on s'en tient à la définition communément admise et largement diffusée (même dans les traités de paléographie les plus sérieux), les « Notes tironiennes » sont un système d'écriture sténographique en usage dans la Rome antique, dont l'invention remonterait à Tiron, secrétaire de Cicéron — de qui elles tirent leur nom. Ce système aurait survécu tel quel jusqu'à l'époque carolingienne, pour tomber en désuétude dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle. Mais la réalité documentaire correspond mal à cette vision simpliste.

La paternité de Tiron relève probablement de la légende. Néanmoins il est certain que les Latins ont disposé, dès l'époque classique, d'un système permettant de noter les paroles « au vol ». Le fait est attesté par différents passages littéraires (qui, malheureusement, ne vont guère au-delà de la brève allusion). C'est très certainement grâce à ce procédé qu'ont été recueillis les discours prononcés au Sénat (dont ceux de Cicéron, bien entendu) et, à l'époque des Persécutions, les Actes des martyrs (c'est-à-dire les procès-verbaux de leurs interrogatoires). Mais rien n'a survécu de cette époque — excepté peut-être une des tablettes de Vindolanda, qui pose des problèmes assez difficiles. Si on excepte cet unique vestige, on ne saurait vraiment dire à quoi ressemblaient les signes utilisés, s'ils couvraient la totalité du vocabulaire, ni quelles étaient les règles de leur emploi. Or, si on considère l'évolution qu'a subi l'écriture usuelle dans le même temps, il est plus que probable que ces notes antiques n'avaient qu'une ressemblance éloignée avec les exemples tardifs dont nous disposons.

Les premiers de ces exemples datent de l'époque barbare. On les trouve quasi exclusivement au bas de diplômes ou contrats émis par les chancelleries où l'on s'est efforcé de perpétuer les usages de l'administration romaine. Dans la plupart des cas, il s'agit de mentions extrêmement brèves attestant que le document a été écrit, souscrit, ou validé par tel ou tel, sur ordre de tel ou tel autre ; plus rarement d'une brève analyse de l'acte.

Les noms propres y sont très nombreux, et notés au moyen de signes syllabiques. Les « notes » proprement dites, représentant chaque mot au moyen d'un signe synthétique, présentent de très grosses différences d'une région à l'autre, et surtout avec le système connu à l'époque carolingienne ; mais

elles présentent en elles, et avec le système ultérieur, de nombreux traits communs. Il est clair que l'ensemble remonte à une origine commune. Néanmoins ces divergences rendent ces notes « précarolines » horriblement difficiles à déchiffrer dès que l'on s'écarte des notations syllabiques.

Les mentions de cette époque se rencontrent dans tout le domaine de la *Romania* occidentale : Gaule franque, Italie gothique, Espagne wisigothique ; on n'en a pas signalé d'exemple avéré dans les îles Britanniques. Les prétendues « notes tironiennes » introduites par les copistes irlandais dans leurs manuscrits montrent en réalité que ceux-ci n'ont jamais vraiment eu connaissance du système : il ne s'agit que de cinq ou six mots qui apparaissent sous une forme très déformée. En Italie, en revanche, ces systèmes ont partiellement survécu au raz-de-marée du système carolingien, en évoluant vers un fonctionnement entièrement syllabique.

Il faut attendre la fin du VIII<sup>e</sup> siècle pour disposer d'un ensemble de notes consistant. Il est avant tout représenté par un énorme glossaire intitulé *Commentarii notarum tironianarum* — où *commentarius* a le sens d'« interprétation », c'est-à-dire de transcription en clair. C'est manifestement à la diffusion de ce recueil qu'on doit le spectaculaire développement des notes qui se produit alors, et surtout leur normalisation. Sa diffusion dans les différentes parties de l'empire est attestée par la douzaine d'exemplaires qui nous en sont parvenus.

Ce gigantesque corpus inventorie 12 000 signes environ, regroupés en chapitres plus ou moins thématiques. C'est là un chiffre énorme, en face des quatre à huit mille mots que recense, de nos jours, un dictionnaire bilingue usuel.

Mais, dès l'abord, on est frappé par les caractéristiques lexicographiques de son contenu. On y tombe à chaque instant sur des kyrielles de mots étranges, de formes corrompues et même difficilement vraisemblables ; en revanche, beaucoup de mots courants sont absents. Ces bizarreries ont fait les délices des savants du XIX<sup>e</sup> siècle que je rappelais plus haut, et qui se sont employés à interpréter et à corriger les mots incompréhensibles, ou à les justifier par l'étymologie. L'hétérogénéité du matériau ne leur a pas échappé ; mais ils en ont généralement conclu que le corpus s'était constitué par accréation graduelle, au fil des temps. Beaucoup d'efforts ont ainsi été consacrés à dater le vocabulaire dans l'espoir de déduire la date d'apparition des notes correspondantes. On a analysé de près la transmission « texte » proprement dit ; mais faute d'une culture et d'une documentation paléographiques suffisantes, on n'en a guère fait autant avec les notes elles-mêmes. On ne s'est surtout guère posé la question de savoir s'il était nécessaire que les notes aient été transmises en même temps que le « texte ».

Pourtant de nombreuses singularités amènent à douter qu'on ait affaire à la réunion progressive de listes reflétant l'usage. On trouve, par exemple, tout un chapitre énumérant des termes techniques relatifs aux arts de la scène (qui sont souvent des termes grecs) ; ou bien un autre regroupant le vocabulaire nautique. Or il est évident que ni les machinistes de théâtre, ni les patrons de galère n'ont jamais eu besoin de la tachygraphie dans le cadre de leur métier.

Le caractère artificiel de cette compilation apparaît encore dans la façon dont sont composées certaines séries de mots — en particulier de verbes : chaque radical y est systématiquement accouplé à la série complète des préfixes possibles (*ab-*, *ad-*, *con-*, *per-*, *prae-*, *pro-*, etc.), donnant naissance à une foule de composés inusités ; et lorsque les parfaits sont mentionnés, ils diffèrent fréquemment de ceux qu'admet l'usage classique (par exemple : *percucurrit*). Un grand nombre de substantifs sont accompagnés de formes dérivées — notamment de diminutifs — dont on ne connaît pas d'autre attestation, pas même à travers une hypothétique survie dans les langues romanes.

À côté de cette sorte de délire verbal, quelques chapitres transmettent un formulaire qui paraît directement sorti d'un manuel d'administration romaine, et qui dégage un réel parfum d'authenticité.

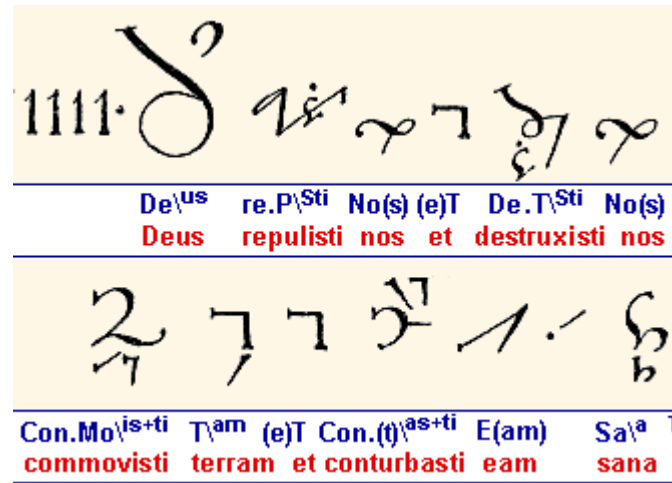
Très convaincants aussi sont les premiers chapitres, qui fournissent un vocabulaire élémentaire et exposent méthodiquement — par l'exemple — la façon de noter des déclinaisons : ce sont visiblement les témoins de l'existence de manuels d'apprentissage. D'après les répétitions et les redondances qu'on constate, on a sans doute affaire à la juxtaposition d'éléments transmis par des sources indépendantes.

À partir de ces observations, voici comment je propose de reconstituer la formation de ce recueil. Dans des circonstances inconnues, on aura conçu le projet d'établir un corpus de notes couvrant l'intégralité de la langue latine. On aura d'abord recueilli quelques listes compilées antérieurement pour l'enseignement ou pour l'usage des chancelleries. Puis on aura cherché à compléter ce noyau en faisant l'inventaire du vocabulaire latin et en mettant en face de chaque terme une note créée sur le modèle du noyau primitif. Or ce n'est pas avant le XI<sup>e</sup> siècle que sera composé le premier dictionnaire rassemblant tout le vocabulaire usuel du latin (le fameux Papias). Les seules sources lexicographiques qui circulent jusque-là sont des « glossaires », au sens strict — c'est-à-dire des recueils des mots rares, techniques ou offrant des difficultés grammaticales, ou encore des listes de formes fautives données comme contre-exemples. C'est ce genre de matériau qui aura été réuni et « mis en notes » tant bien que mal dans l'intention de constituer un corpus exhaustif. Au total, l'essentiel de ce que l'on désigne sous le nom de « notes tironiennes » m'apparaît donc comme un système artificiellement recréé, au début de l'ère carolingienne, à partir des vestiges du système antique.

On n'entreprend pas un travail de cette envergure sans un but précis ; et la renaissance des études n'est pas un contexte suffisant pour justifier de tels efforts. D'autre part, la totale absence de matériau antérieur exclut que le but ait été de transcrire en clair des textes qui auraient été transmis en notes. C'est donc une opération en sens inverse qu'il faut envisager. La mise en page des manuscrits constitue un indice supplémentaire en ce sens, puisque ce sont les mots en clair qui figurent dans la colonne de gauche avec, en face, leur transcription en notes : on a affaire un dictionnaire de thème, et non de version.

Quel texte pouvait-on envisager de transcrire en notes ? On ne peut s'empêcher de penser au *texte* par excellence, autrement dit à la Bible. L'une des préoccupations du moment est justement d'en mettre une version correcte à la disposition de toutes les églises. Sur le plan codicologique on constate également des efforts évidents et réfléchis pour produire des bibles complètes en un nombre restreint de volumes. Il me semble donc raisonnable d'imaginer qu'on ait pu entreprendre de réduire encore l'encombrement de la « Bibliothèque sacrée » en la transcrivant en notes.

Je crois en outre pouvoir appuyer cette hypothèse sur le fait que l'unique texte d'envergure qui ait été intégralement transcrit en notes tironiennes est le *Psautier*. Sept exemplaires sont conservés ; ils sont calligraphiés avec grand soin (certains même richement enluminés), et le texte a été méticuleusement révisé. Il ne s'agit donc pas de l'initiative d'un ou deux copistes désireux de profiter des avantages de cette écriture en temps et en espace. Il s'agit au contraire d'une entreprise délibérée visant à donner une « édition tironienne » du texte, destinée à des sommités de la hiérarchie carolingienne. Le choix du *Psautier* n'est évidemment pas un hasard : une longue tradition en fait le manuel habituel pour l'apprentissage de la lecture. Ainsi, le but de l'opération était sans doute à la fois de fournir un manuel d'initiation à la lecture des notes (à partir d'un texte déjà connu par cœur), et d'établir un modèle officiel de cette écriture.



**fig. 1** : Psautier de Wolfenbüttel (Herzog August Bibliothek, 3025, Aug. 13), Ps. 59, f. 44.  
D'après le fac-similé manuel publié par O. LEHMANN, *Das Tironische Psalterium der Wolfenbütteler Bibliothek*, Leipzig, 1885. (Noter que la transcription « paléographique » est une tentative de justification des signes a posteriori, et non pas une méthode de déchiffrement.)  
(Cliquer sur l'image pour voir le document complet)

D'autres témoignages attestent qu'il a existé une réelle volonté de diffuser l'emploi du système tironien, et peut-être de l'imposer comme système d'écriture alternatif en même temps que la nouvelle minuscule. Au premier rang de ceux-ci, il y a le fameux capitulaire de Charlemagne (Aix-la-Chapelle, 789), qui mentionne les notes parmi les disciplines auxquelles tout jeune clerc doit être initié dans les écoles épiscopales. Un manuel scolaire pour l'apprentissage des notes, copié à Saint-Remi de Reims au X<sup>e</sup> siècle, montre que cette prescription n'est pas restée lettre morte. Ce manuel est évidemment un document capital, en raison de tout ce qu'il nous apprend sur la terminologie et la pédagogie employées pour enseigner les notes aux élèves.

Il se produit alors une sorte de « révolution », qui n'a guère été mise en lumière jusqu'à présent, et qui fait entièrement basculer le monde des notes. Leur utilisation passe des mains du personnel administratif entre celles des érudits lettrés. Ceux-ci découvrent vite les avantages qu'elles présentent pour l'annotation des textes – qui est le fondement de tout travail intellectuel. Le gain d'espace permet de loger facilement les remarques et commentaires entre les lignes ou dans les marges ; l'aspect spécifique des notes élimine le risque (très réel, comme le montre la tradition de bien des textes) de voir une annotation interprétée comme une correction ou un ajout, et de la retrouver interpolée dans une copie ultérieure. Deux niveaux de lecture se distinguent ainsi facilement : tout ce qui est en notes (ou en comporte) est étranger au texte et ne doit pas être retranscrit avec lui.

Dans le même temps, l'usage des notes décline sévèrement à la chancellerie, comme si le personnel s'était trouvé incapable de s'adapter à la nouvelle norme. Les mentions se font plus brèves et plus stéréotypées ; elles n'exigent la connaissance que d'un petit nombre de signes qu'on peut même reproduire sans les comprendre. Le manque de spontanéité du tracé laisse souvent penser que c'est effectivement le cas.

## II. Aperçu de la « littérature tironienne »

La « littérature tironienne » — si l'on peut utiliser cette expression — est un ensemble très

disparate et très dispersé, mais relativement restreint. On peut donc tenter d'en faire rapidement le tour. Je souligne d'emblée qu'à l'exception de deux ou trois cas, dont aucun n'excède une douzaine de lignes, aucun de ces « textes » n'est intégralement transcrit en notes : le scripteur doit sans cesse recourir à l'écriture « en clair » pour les mots qu'il ne sait pas noter ou dont la note est absente des glossaires. Souvent même, la situation est inverse : il ne recourt aux notes que pour les quelques signes qu'il connaît.

Après les textes dont il a déjà été question, le principal « monument tachygraphique » (c'est le titre que lui a donné Schmitz dans son édition, en 1882) est constitué par le manuscrit lat. 2718 de la BnF : il s'agit d'un recueil de chartes destinées à servir de modèles, dont cinquante-cinq sont écrites en notes ; figurent également en notes, dans ce même recueil, le Capitulaire d'Aix-la-Chapelle (814) et le traité de Jean Chrysostome *De compunctione cordis*. Le module très réduit de l'écriture, le format insolite du volume, « à l'italienne », montrent qu'on a affaire à un « livre de voyage » ; et l'on perçoit l'intention

Je mettrai sur le même plan une *Règle de s. Chrodegang* qui, à l'exception du Psautier, est un cas à peu près unique de « texte formel », c'est-à-dire faisant l'objet d'une véritable mise en page. Il se rattache au précédent par le fait que cette règle est celle dont le capitulaire de 817 ordonne l'adoption à tous les chapitres.

En revanche, c'est à la catégorie des « textes informels » qu'appartiennent la plupart des textes truffés de notes (plus ou moins abondamment). Ils sont généralement tracés dans une écriture plutôt négligée, annexés à un texte principal, ou bien englobés dans des recueils qui apparaissent comme des documents de travail. Il est difficile d'établir une véritable typologie ; mais on note l'abondance des extraits ou commentaires de textes grammaticaux ou poétiques, ainsi que des opuscules Pères que je qualifierais de « catéchétiques ». Au total, le nombre de ces textes s'élève aux environs de la trentaine.

Ce sont en fait les commentaires, gloses, annotations, et mentions techniques de tous genres qui constituent le plus gros de la documentation. C'est un domaine sans limites et sans forme précise, qui s'étend de l'ébauche d'un commentaire en forme inscrit dans les marges à l'explication du texte mot à mot, dans l'interligne. Un cas intéressant est fourni par un manuscrit de Wolfenbüttel, où le texte d'un cantique en grec est traduit en latin dans l'interligne au moyen de notes. On appréciera le paradoxe que représente le fait de donner ainsi des « éclaircissements » sur le texte dans une écriture quasi cryptographique.

Selon les critères que l'on adopte, le nombre des manuscrits présentant des gloses « substantielles » oscille entre une soixantaine et une centaine.

Vient s'y ajouter la masse de ce que l'on peut appeler les « notes éparses », quantitativement assez modeste, mais numériquement très importante. Mes comptages avoisinent aujourd'hui 500 manuscrits ; mais ils ne représentent certainement qu'une faible part de ce qui devrait être recensé. Ce sont des mentions très brèves, ne comportant le plus souvent qu'une ou deux notes, qu'on trouve ici et là, à l'état isolé ou noyées dans des annotations « en clair », voire dans le texte lui-même. Apparemment ces mentions n'ont pas grand intérêt sur le plan paléographique ou philologique. En fait, elles véhiculent une information de premier ordre sur la circulation des textes et les méthodes de travail intellectuel.

La grande majorité sont des instructions destinées au copiste chargé d'extraire certains passages du modèle : on a d'innombrables exemples de « *hic... usque hic* », délimitant le passage ; à l'opposé, on peut trouver « *dimitte* » face à un passage à sauter. On en a une belle illustration de ce type d'usage dans le manuscrit lat. 1771 de la BnF, qui est un recueil d'opuscules patristiques : en face de l'incipit de chaque texte, une note indique si la bibliothèque en possède déjà un exemplaire ou bien s'il doit être copié ; ensuite, de nombreuses mentions « *hic* », « *usque* » jalonnent l'avancement du travail. Dans le

manuscrit. lat. 2384, le notateur s'est montré exceptionnellement prolixe, et a inscrit : « *et ista quae sequuntur de Regum libris scribe usque ad istum signum [chrismon]* », et un peu plus loin : « *et haec scribe usque ad finem* ».

Quelquefois, c'est à la lecture au réfectoire que se réfèrent des mentions du même genre (« *usque hic lectum est* »). Bizarrement, la mention « *nota* », qu'on rencontre si souvent en clair ou sous forme de monogramme pour signaler les passages importants, n'apparaît jamais en note – du moins à ma connaissance. En revanche, on trouve assez souvent la note « *sententia* » pour marquer une citation à retenir.

Très nombreuses aussi sont les mentions qui témoignent de la révision du texte. La plus commune est l'impératif « *require* », invitant à se reporter au modèle ; on rencontre aussi « *deest aliquid* » signalant une lacune. Plus rarement, c'est la correction à introduire dans le texte qui est directement portée dans la marge ; ou bien encore les variantes relevées dans un autre témoin, introduites par des notes telles que « *alias* » ou « *alius habet* ».

Des marques de collation figurent assez fréquemment, à la fin des cahiers ou des parties du texte : « *contuli* » ; « *collatum* » ; « *requisitum est* » (type le plus fréquent). Dans un manuscrit. d'Épinal, le réviseur a même laissé son nom, : « *Requisitum est ab Arico abbati* ».

Les notes servent aussi parfois aux copistes pour souscrire leur travail : par ex. : « *Bonebertus scripsit* ». On pourrait se demander pourquoi ils le font en notes, et songer à une influence des usages diplomatiques ; mais lorsque ces notes se combinent avec d'autres procédés quasi cryptographiques, comme la translittération en lettres grecques, il devient évident qu'il s'agit d'un pur maniérisme. C'est certainement du même maniérisme que relèvent les notes telles que « *finis* », « *explicit* », « *feliciter* », « *amen* » ou « *Deo gratias* » qu'on rencontre à la fin des textes : les formules finales ont toujours été un espace de liberté où le copiste aime exhiber son savoir. En fin de compte, ces formules ne nous apprennent pas grand-chose sur la pratique des notes.

Celles qui apparaissent dans des rubriques sont plus significatives. Elles s'expliquent par l'usage d'utiliser les notes pour inscrire en marge les mentions en attente de rubrication (un usage dont on a quelques exemples). La retranscription des notes dans la rubrique « définitive » peut alors signifier que l'espace réservé était insuffisant, ou que le rubricateur a été incapable d'interpréter certains signes.

Ces notes éparses sont parfois d'une discrétion voulue, et ne se laissent remarquer qu'à un œil averti. Elles ont souvent échappé aux catalographes, et même aux paléographes les plus renommés. Or, si l'on veut se faire une idée un peu précise de la pratique tironienne, il serait indispensable d'en faire un recensement systématique ; mais c'est évidemment un véritable travail d'orpailleur. Il faut en outre compter avec des difficultés de datation et de localisation souvent insurmontables.

### III. Principes et fonctionnement du système

Dans le cadre de cet exposé, il m'est impossible de donner un aperçu tant soit peu substantiel de la façon dont fonctionne le système et des difficultés de déchiffrement qu'il engendre. Il est impossible de ramener à quelques traits principaux un ensemble de procédés qui se caractérise avant tout par son absence de régularité et de logique interne. Si l'on ne veut pas sombrer dans la caricature et bercer son public d'illusion — ce que je souhaite évidemment éviter — il serait nécessaire d'y consacrer de longs développements et de s'appuyer sur une copieuse illustration. Je me contenterai donc d'évoquer un aspect sur lequel j'ai le sentiment d'avoir accompli une avancée significative : celui de la genèse et de la morphologie des signes.



Tout d'abord, un peu de théorie. D'une manière générale, on peut classer les procédés abrégatifs en plusieurs catégories :

- les procédés *tachygraphiques*, qui consistent à réduire le temps nécessaire pour inscrire les signes en simplifiant *artificiellement* leur tracé ;
- les procédés *brachygraphiques*, qui consistent à réduire le nombre de signes nécessaires pour transcrire un mot en omettant certains d'entre eux. C'est ce principe qui est largement mis en œuvre dans les abréviations médiévales « conventionnelles ».
- enfin, les procédés *sténographiques*, parmi lesquels on peut distinguer les procédés *phonétiques*, les procédés *idéographiques* et les procédés *symboliques*.

C'est le principe tachygraphique qui donne naissance aux signes très particuliers dont le système se compose. Mais ce procédé entre en combinaison avec le principe brachygraphique : de chaque mot n'est retenue que l'initiale, éventuellement complétée par quelques éléments choisis parmi les traits caractéristiques de la structure consonantique du mot. Très grossièrement, on peut dire qu'une note est formée de l'initiale du mot (lettre ou syllabe), déformée par la tachygraphie, orientée de diverses façons et augmentée de quelques éléments pour éviter les homographies, et finalement complétée par un petit signe auxiliaire qui exprime la désinence.

Pour le paléographe, c'est la composante tachygraphique est la plus intéressante. Non seulement elle met en jeu des phénomènes graphiques peu banals, mais elle devrait théoriquement lui permettre de remonter à la morphologie de l'écriture dont les notes sont issues.

Depuis longtemps, en effet, on a reconnu la correspondance entre certains des éléments entrant en composition dans les notes et les lettres de l'alphabet latin. On en a déduit un hypothétique « alphabet tironien », mais on était totalement incapable d'en expliquer la nature et l'origine, faute d'une connaissance réelle de l'écriture romaine. Comme on sait, ce n'est qu'avec les travaux de Jean Mallon, aux alentours de 1950, que les mystères de l'écriture usuelle des Romains ont été percés. À la lumière de ses découvertes et des principes qu'il a énoncés, il est désormais possible d'analyser la façon dont les composants alphabétiques tironiens dérivent de l'écriture courante. Je donne à ces composants élémentaires le nom de **glyphons**.

Les lettres de l'écriture latine sont constituées d'un certain nombre de traits, tracés dans un certain ordre et dans un certain sens (c'est la stricte définition du *ductus*). Dans la pratique, le tracé tend à se ramener à deux temps, séparés par un transport de plume. De cette combinaison de deux traits, la graphie tironienne ne retient que le plus significatif, et elle fait en sorte que son tracé lui permette de s'enchaîner avec l'élément suivant sans solution de continuité.

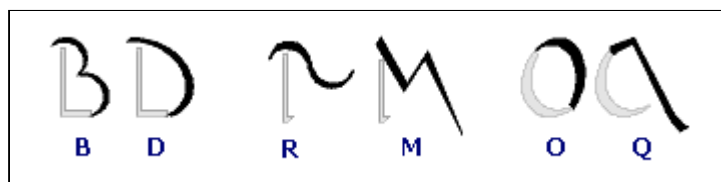


Figure 2

En comparant, sur la **figure 2**, le **B** et le **D**, on constate que la partie « escamotée » dans les deux

cas (en grisé) correspond à celle que ces deux lettres ont en commun. Le même phénomène s'observe en confrontant le **R** et le **M**, ou encore le **O** et le **Q**.

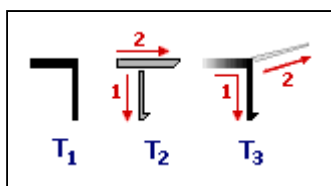


Figure 3

Le cas du glyphon **T** (T1) est un peu plus complexe [fig. 3] : compte tenu de la séquence des traits, il est impossible de le faire dériver directement de la forme « naturelle » de cette lettre (T2). Il faut probablement en rechercher l'origine dans une forme particulière, qui n'apparaît qu'en liaison avec la lettre précédente (T3).



Figure 4 a (TE) et b (ET)

On a encore un bel exemple de glyphon issu d'une ligature de l'écriture usuelle avec **Te** [fig. 4, a]. Ce glyphon composite pourrait éventuellement s'expliquer par la combinaison de deux glyphons élémentaires ; mais il est plus satisfaisant de le faire dériver directement d'une forme usuelle de ligature du **T** avec le **E** qui suit. Dès lors, on comprend mieux comment le glyphon qui vaut normalement **T** en est venu à représenter la conjonction *et* — forme bien connue, puisqu'elle s'est ensuite intégrée au système abrégatif de l'écriture médiévale : il correspond tout simplement à l'élément médian de la ligature **E + T** [fig. 4, b].

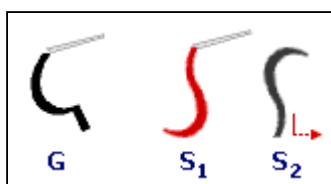


Figure 5

Mais tout n'est pas si simple, et il faut parfois donner un « coup de pouce » supplémentaire pour obtenir un glyphon à partir d'une lettre ou d'une ligature. Le **S** en est un bon exemple [fig. 5]. La comparaison avec **G** montre qu'on a, ici encore, fait disparaître le trait non pertinent, qui est cette fois le trait final, au sommet. Mais de plus, la partie conservée (S1) doit être retournée verticalement (S2)

pour permettre l'enchaînement du trait avec l'élément suivant (lorsqu'il existe). On a un phénomène du même ordre avec le glyphon **A** [fig. 6] ; mais les choses sont ici un peu plus complexes, et il serait trop long de les analyser : je ne mentionne ce cas que pour souligner qu'il s'agit d'un phénomène largement attesté.

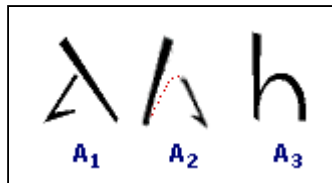


Figure 6

Cette démarche « étymologique » — si on peut dire — reste encore assez loin d'avoir élucidé l'origine de tous les glyphons. Un grand nombre continue de résister à mes analyses — faute, probablement, d'avoir rencontré un exemple de la forme particulière sur laquelle ils reposent.

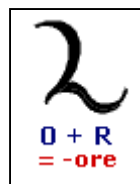


Figure 7

Chaque lettre de l'écriture latine peut en effet apparaître sous différentes variantes, en fonction de l'évolution historique ou d'un choix stylistique ; et chacune de ces variantes est susceptible d'avoir donné naissance à un glyphon tironien différent. Ainsi, le **E** est représenté par trois glyphons distincts [fig. 7] qui remontent à trois stades différents de l'écriture romaine. Le premier est un type épigraphique archaïque ; le second est un type commun de l'époque classique ; le troisième est celui de la cursive du IIIe siècle. On peut fort bien imaginer que, pour éviter les homographies, les créateurs de notes aient eu recours à toutes les formes dont ils avaient connaissance. Mais le fait que la préposition *ex* (dont on n'a évidemment jamais pu se passer) dérive du type le plus récent, soulève de sérieuses questions de chronologie.

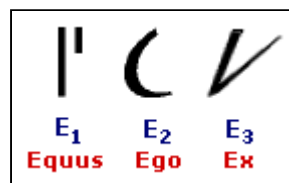


Figure 8

L'écriture tironienne se résume rarement à enchaîner des glyphons correspondant aux lettres

l'écriture usuelle, comme c'est le cas par exemple dans la note qui exprime la désinence *-ore* [fig. 8].

Les glyphons immédiatement identifiables sont fréquemment joints entre eux ou prolongés par des traits dont la valeur est beaucoup plus difficile à préciser. Un long trait oblique ascendant peut ainsi « évoquer » — indistinctement — la présence d'un **F**, d'un **L**, d'un **P**, voire de la séquence *-is-* [fig. 1, ligne 3 : *comPunctionis*, et l. 4 : *signiFicationem*]. L'introduction d'une boucle suggère l'existence d'un **D** ou d'un **O** ou encore d'un groupe consonantique complexe impliquant souvent la lettre **R**. Mais ces traits peuvent aussi être dénués de toute valeur alphabétique et n'être que de simples traits de liaison. Dans bien des cas, leur longueur, leur orientation ou leur bouclage, n'a probablement pas d'autre justification que de distinguer la note d'une autre qui aurait pu s'écrire de la même façon.

Par suite de l'accumulation de procédés amphibologiques, il est généralement difficile de préciser exactement de quels éléments alphabétiques se compose une note. Les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle se sont ingénies à justifier alphabétiquement chacune des parties du signe : la raison était sans doute qu'ils avaient entrepris de classer les notes dans l'ordre alphabétique (comme le fait Cappelli pour les abréviations classiques). Ils ont ainsi souvent abouti à des transcriptions abusives.

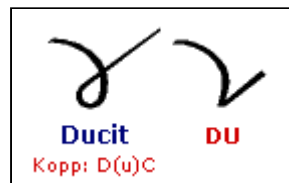


Figure 9

Considérons la note *Ducit* [fig. 9]. Ulrich Kopp — qui a été le premier à tenter de compiler un glossaire tironien au tout début du XIX<sup>e</sup> s. — voulait y reconnaître un **D**, un **U** et un **C**. En réalité, seule la présence d'un **D** initial est incontestable. L'ascendante oblique pourrait évoquer vaguement la structure de la note syllabique du ; mais *Deiecit* est formé de la même manière : il s'agit donc d'une illusion. Enfin, aucun autre exemple n'autorise à reconnaître un **C** dans la boucle intermédiaire : j'y verrais plus volontiers une « allusion vague » à la présence d'une articulation complexe, qui serait en l'occurrence le *-ct-* du participe *ductus*.

D'autres facteurs viennent encore aggraver l'incertitude dans laquelle on baigne en permanence. Comme je l'ai dit, chaque note est construite autour de l'initiale du mot qu'elle représente. Mais à l'époque post-classique, la langue latine s'est surchargée de formes préfixées : *ducere*, par exemple, tend à être partout supplanté par *conducere*. Ce sont donc souvent des préfixes peu significatifs par eux-mêmes qui restent le plus immédiatement identifiables, tandis que la suite du mot — constituée d'une combinaison de traits enchaînés de manière peu évidente — reste assez hermétique. D'autant plus que l'introduction du préfixe fait généralement disparaître l'initiale de la racine proprement dite. Prenons l'exemple de *Ducit* : le **D** y est parfaitement perceptible ; mais il disparaît totalement dans *Inducit*. Cette dernière note ne se distingue plus que par la position de la désinence de *Incurrit*, où *Currit* a subi une réduction analogue (voir fig. 10).

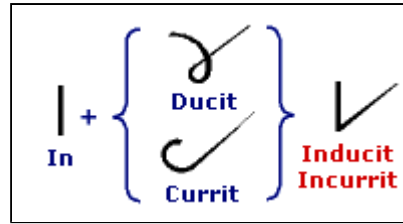


Figure 10

On bute donc à chaque instant sur des notes dont tout ce qu'on peut dire *a priori* est qu'elles commencent par *con-* ou *prae-*, ce qui ne permet guère de constituer une ébauche de lecture ; et le contexte est souvent insuffisant pour fournir une aide efficace. Il y a là une véritable entrave au fonctionnement du système, et je suis amené à penser que tout le mal est dû à la création « mécanique » de formes artificielles dans les *Commentarii*.

#### IV. Bilan et conclusion

Pour conclure, on est amené à se demander si le système tironien (tel qu'il a été pratiqué à l'époque carolingienne) était réellement efficace et praticable. Pour ma part, je diagnostiquerais une complète absence de rentabilité : les avantages qu'il est censé offrir sont sans commune mesure avec les efforts qui sont nécessaires pour le maîtriser. On peut d'ailleurs penser que nul n'y est jamais réellement parvenu : la fréquence avec laquelle les tachygraphes sont contraints de revenir à l'écriture usuelle le montre bien. Je n'ai pas fait le comptage précis qu'il faudrait faire du vocabulaire tironien attesté dans chaque texte, mais j'estime que cela dépasse rarement ce qu'un élève de collège peut avoir accumulé en une année de cours d'anglais, deux tout au plus. C'est même souvent beaucoup moins — et c'est en tout cas très insuffisant pour une utilisation dans des travaux savants.

Les notes sont avant tout conçues pour accélérer l'écriture. Mais ce gain de temps perd toute justification dans les conditions où elles sont employées, aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. Le gain d'espace, lui, est loin d'être négligeable ; mais on peut en réaliser à moitié autant avec des efforts cent fois moindres en recourant aux abréviations « classiques » — et ces dernières garantissent une fiabilité de restitution incomparablement supérieure.

Au total, l'inventaire des procédés sur lequel repose le système apparaît comme totalement anarchique. Mais aucun système d'écriture ne saurait se développer dans l'anarchie. Je crois donc plutôt que l'on a affaire à un mélange irraisonné de traditions hétéroclites. Ce que j'ai supposé à propos de la genèse des *Commentarii* expliquerait assez bien cette situation.

C'est en tout cas un système totalement imprédictible : il n'existe aucune règle définissant par avance la façon dont un mot doit être noté, aucune non plus qui permette de déchiffrer une note en la décomposant dans ses éléments primaires. C'est par conséquent un système totalement clos, où chaque note doit être apprise par elle-même. La situation est finalement très proche de celle des écritures idéographiques comme celle du chinois — ou plus justement du japonais, puisqu'il existe une possibilité de notation syllabique analogue à celle qu'offrent les *kata-kana*.

Cette dérive d'un système alphabétique (analytique) vers un système quasi logographique (synthétique) me paraît représenter un phénomène majeur dans l'histoire de l'écriture — un phénomène

sans doute unique, et en tout cas rigoureusement inverse à la tendance générale.

Il ne semble pas qu'on y ait réellement prêté attention jusqu'à ce jour.

## Références

Pour qui souhaiterait approfondir son information sans se perdre dans les méandres de l'érudition (et d'une bibliographie des plus émiettées), il me suffira de mentionner trois titres majeurs :

En premier lieu, l'irremplaçable petit manuel d'Émile CHATELAIN, *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, Paris, 1900, chef-d'œuvre de clarté et de pédagogie.

Ensuite, la synthèse récapitulative d'un demi-siècle de recherches dressée par Maurice JUSSELIN, à l'article « Notes tironiennes » du Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, t. XII, 2, 1936, col. 1669-1708, au moment où — faute d'être soutenu par la découverte nouveaux textes — l'intérêt pour les notes tironiennes était déjà en plein déclin : on y trouvera la liste des 156 plus importants manuscrits et une abondante bibliographie.

Malgré leurs dates anciennes, ces publications restent pratiquement « à jour », attendu l'extrême rareté des travaux sur ces questions depuis la fin de la première Guerre mondiale. Néanmoins, par suite des progrès accomplis entre-temps sur le plan général par la paléographie et l'histoire des textes, les perspectives y sont très dépassées. On pourra les rafraîchir en consultant les Actes du premier colloque consacré à ce sujet depuis les plus-que-centenaires congrès de « sténographie » tenus en Allemagne, dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle : *Tironische Noten : Beiträge der Arbeitsgespräch, Wolfenbüttel, 7.-10. Dezember 1987*, hrsg. von P. GANZ, Wiesbaden, 1991 (Wolfenbütteler Mittelalter-Studien, 1).

---

### Pour citer cet article :

Denis MUZERELLE, « Les notes tironiennes », dans *Le manuscrit dans tous ses états, cycle thématique 2005-2006 de l'IRHT*, S. FELLOUS, C. HEID, M.-H. JULLIEN, T. BUQUET, eds., Paris, IRHT, 2006 (Ædilis, Actes, 12)  
[En ligne] <http://aedilis.irht.cnrs.fr/manuscrit/notes-tironiennes.htm>

- Introduction
- 1. Bref historique
- 2. Aperçu de la littérature tironnienne
- 3. Principes de fonctionnement du système
- 4. Bilan et conclusion
- Références